

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 DES ASSOCIÉS DES CENTRALES VILLAGEOISES VERCORSOLEIL

RAPPORT FINANCIER

Comme les années précédentes, nous vous proposons un rapport financier en trois temps comprenant une revue rapide du rapport de l'expert comptable, une explication plus « grand public » des comptes de l'année basée sur la Trésorerie et les mentions légales qui doivent figurer dans le rapport financier.

1. Résumé du rapport de l'expert comptable :

Les actifs de la société au 31 décembre 2019 se montent à 868 363 €. Ils sont constitués de 725 121 € de matériel photovoltaïque non encore amorti, de 76 151 € de factures à EDF OA non encore émises ou non encore payées mais qui correspondent à la production des panneaux pour 2019 non encore facturée, de 61 726 € de liquidités sur notre compte courant et de 865 € de charges payées d'avance.

Ils compensent un passif du même montant constitué de 88 900 € de fonds propres, de 575 902 € d'emprunts bancaires, des 188 554 € du report à nouveau issu de l'exercice 2018, de 4 643 € de factures diverses à payer et des 10 364 € de résultats de l'exercice 2019 !

Au niveau des résultats d'exploitation, le comptable conclut à un chiffre d'affaire de 79 981 € correspondant à l'électricité produite en 2019 d'après les relevés RTONE. Nous avons sur cet exercice comptable dépensé 14 957 € d'achats, de charges et de taxes et amorti 43 473 € de matériel.

Cela nous donne un résultat d'exploitation de 25 249 €, dont il faut déduire 11 015 € de frais financiers (intérêts des emprunts) pour arriver à un résultat courant de 10 234 € (chiffre qui correspond aux chiffres clefs donnés dans la deuxième partie).

Pour ceux qui souhaitent plus de détail sur le rapport comptable, le conseil de gestion et l'expert

comptable se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions sur des points plus détaillés du bilan de l'exercice 2019.

2. Les chiffres clefs :

Pour ceux qui ne sont pas experts-comptables et ne comprennent donc pas forcément toutes les nuances du bilan, nous vous retranscrivons ci-dessous l'année comptable en termes plus usuels, basé sur les mouvements de trésorerie, sachant que bien sûr ce sont les termes et les chiffres inclus dans le rapport comptable qui sont officiels.

Nous avons eu 2 parts sociales souscrites en 2019 par la Commune de Saint Agnan et 3 sont en attente d'un nouveau projet.

Nous avons reçu le solde de 22 127 € de la subvention de la région AURA pour le projet 2 en début d'année 2019, mais il n'apparaît pas comptablement dans le paragraphe au-dessus puisqu'il était comptabilisé sur l'exercice 2018.

Les dépenses en TTC de cette année sont donc limitées aux dépenses de fonctionnement pour 15 844 €, aux remboursements des emprunts (capital et intérêts) pour 51 024 € et des frais de recherche et développement pour 17 460 € (Etude 3D du perçage de la falaise du Trou de l'Aygues).

Les recettes sont, elles, constituées uniquement par la vente de l'électricité pour 70 090 € et des remboursements de TVA à hauteur de 7 379 € (couvrant pour un tiers des dépenses effectuées en 2018).

Il apparaît donc, une fois le versement de la subvention retirée dans les recettes, et les dépenses de développement des dépenses, une balance positive de trésorerie sur l'année de 10 600 €. Ce chiffre est en ligne avec le résultat d'exploitation net donné précédemment par le comptable de 10 234 €.

Vous pouvez retrouver dans le tableau qui suit le détail des différents postes de dépenses (tous les chiffres sont en TTC).

PHOTOVOLTAIQUE	
CHARGES	2019
Assurance	3 133,00 €
Banque	152,75 €
Comptable	1 140,00 €
Administration	348,89 €
Impôts	377,00 €
Adhésion	1 193,32 €
Maintenance	4 152,00 €
Loyers	4 376,25 €
TURPE	971,33 €
Intérêts Emprunts	11 197,32 €
Capital Emprunts	39 827,72 €
Innovation	17 460,00 €
Travaux Installation	0,00 €
Etudes	0,00 €
Divers	141,94 €
Total fonctionnement	15 844,54 €
Total Remboursement emprunt capital	39 827,72 €
Total Remboursement emprunt intérêts	11 197,32 €
Total innovation + investissements	17 460,00 €
Divers	141,94 €
TOTAL CHARGES	84 471,52 €

RECETTES	2019
Vente Electricité	70 090,08 €
Remb. TVA	7 379,00 €
Divers	0,00 €
Aides	22 127,56 €
Souscriptions	200,00 €
Prêts Bancaires	0,00 €
Total revenus	77 469,08 €
Total investissements et capital social	22 327,56 €
Divers	0,00 €
TOTAL RECETTES	99 796,64 €

CHARGES FONCTIONNEMENT + REMB EMPRUNTS	66 869,58 €
REVENUS hors aide, emprunts et souscriptions	77 469,08 €
BALANCE	10 599,50 €

Nous retrouvons dans ces valeurs, les recettes et dépenses courantes prévues lors de l'AG 2019 où nous prévoyions environ 77 000 € de vente d'électricité pour faire face à 18 000 € de dépenses de fonctionnement et 50 950 € de remboursements d'emprunts.

Nous avons donc logiquement au 31/12/2019, 61 726 € sur notre compte bancaire, en ligne avec les 75 000 € prévus lors de l'AG 2019 puisqu'en plus des dépenses courantes, nous avons payé 13500 € HT d'études pour le trou de l'Aygues.

Basé sur le même niveau de dépenses et de recettes, le résultat de l'année 2020 devrait également se situer autour de 10 000 €.

La trésorerie théorique au 31/12/2020 sera donc de l'ordre de 71 000 € si nous n'utilisons pas de fonds propres pour de nouveaux projets.

Quelques remarques néanmoins sur les chiffres ci-dessus doivent les nuancer. Par exemple la corrélation entre le résultat d'exploitation donné par le comptable et le compte de trésorerie est satisfaisant intellectuellement mais le solde sur le compte bancaire ne traduit pas la pratique puisque nous avons au 31/12/2019 environ 9 000 € d'arriérés de factures que EDF OA nous doit. De même, dans l'autre sens, il ne faut pas oublier que dans notre business plan, il est prévu la mise en provision chaque année de 2500 € pour le remplacement des onduleurs à mi-vie de l'installation. Nos premières installations ayant été mises en service lors de l'exercice 2017, il nous faut donc retirer de l'argent en trésorerie 3 x 2 500 €, soit 7500 € qui sont des provisions pour les onduleurs.

3. Mentions légales obligatoires :

- ➔ Au cours de l'exercice 2019, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleilL n'a pris aucune participation de part dans aucune société ou coopérative. La SAS Centrales Villageoises VercorSoleilL ne détient donc que deux participations au 31 décembre 2019 de une part à 100 € dans la CV des 4 montagnes et de une part à 100 € dans la CV des Portes du Vercors et n'a aucune filiale.
- ➔ Au cours de l'exercice 2019, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleilL n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SAS et donc, a fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.
- ➔ Pour la bonne règle nous vous précisons que nous avons engagé au cours de l'exercice 2019, 13 500 € HT de frais de recherche et de développement (Etude 3D Trou de l'Aygue).

- Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que notre société n'emploie pas de personnel salarié, et qu'en conséquence aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code concernant les frais exceptionnels de représentation luxueux s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.
- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous confirmons qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des 3 exercices précédents.

4. **Proposition d'affectation du résultat :**

Nous avons, au cours de l'année, discuté plusieurs fois au Conseil de Gestion de verser des dividendes dès cette fin de quatrième exercice comptable, afin de montrer pratiquement qu'un placement dans une société citoyenne de production d'énergies renouvelables pouvait rapporter plus qu'un livret A.

Néanmoins, la difficulté d'établir la valeur de ces dividendes en fonction des attentes des associés, qui pour certains préfèrent que tout soit réinvesti dans des nouveaux projets, nous semble incompatible avec cette forme d'A.G. en ligne où les discussions avec les associés seront forcément limitées.

Nous vous proposons donc, cette année encore de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 10 234 €.